

Demande de dérogation mineure

Avis public de consultation

Est par la présente donné par la soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité, qu'il y aura séance du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Claire, le 1^{er} octobre 2025 à 20 h 00, à la salle du Conseil au 135, rue Principale, à Sainte-Claire.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante portant le numéro DPDRL250196 :

Nature et effets : Cette demande de dérogation a pour effet de rendre réputé comme conforme l'implantation d'un nouveau bâtiment principal projeté avec une marge latérale de 4,9 mètres et une marge arrière de 3,3 mètres, alors que le règlement de zonage n° 2022-720, à la grille de spécifications de la zone 121-Af, exige une marge latérale minimale de 5 mètres et une marge arrière minimale de 4 mètres.

Identification du site concerné : 121 route-du-Grand-Buckland, zone 121-Af.

Toute intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

Donné à Sainte-Claire, ce 15^e jour de septembre 2025.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice générale/greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Claire, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant une copie de cet avis au bureau municipal le 15 septembre 2025 et à l'Église le 15 septembre 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 15 septembre 2025.



Émile Guillemette

Directrice générale/greffière-trésorière